

Commission de la Stratégie de la DSNA

1- Introduction

La DSNA est au sens des règlements européens "ciel unique", l'opérateur intégré chargé de rendre les services de navigation aérienne dans les espaces aériens gérés par la France. Elle a donc pour mission principale d'assurer la sécurité de la circulation aérienne dans ces espaces aériens dans le cadre de la réglementation fixée au niveau international ou national. Au sein de la DGAC, elle est séparée fonctionnellement des directions chargées de la réglementation, de la certification et de la surveillance des services rendus par la DSNA.

La DSNA se doit de développer une mission de service public performante, coordonnée sur l'ensemble du territoire et parfaitement intégrée à son contexte européen. Pour ce faire, elle met en oeuvre les principes de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), ainsi que le pilotage par objectifs (PPO) de ses ressources pour assurer la gestion la plus efficace possible de ses moyens et parvenir à la réalisation des buts fixés.

La DSNA entend également mobiliser au cours de ces prochaines années les ressources nécessaires au plan humain et technique et optimiser son organisation pour permettre au trafic aérien de poursuivre durablement sa croissance à long terme, tout en maîtrisant les coûts.

Pour consulter les partenaires extérieurs de la DSNA sur les objectifs de performance et orientations stratégiques à long terme de la navigation aérienne, une commission de la stratégie est instituée auprès du Directeur des services de la navigation aérienne.

2 - Objectifs

La commission de la stratégie est consultée sur :

- les objectifs de performance à moyen et long terme de la DSNA
- les grandes orientations en matière d'organisation des services et de développement à long terme des systèmes et des infrastructures de navigation aérienne
- le développement des coopérations internationales de la DSNA
- le développement d'une démarche de partenariat entre la DSNA et les acteurs du transport aérien.

3 - Composition

- 4 représentants des usagers compagnies aériennes (Air France, FNAM, SCARA, BAR-France)
- 1 représentant des usagers pilotes (IFALPA)
- 2 représentants des gestionnaires d'aéroport (UAF, ADP)
- 1 représentant des fédérations aviation légère et sportive (CNFAS)
- 1 représentant de Météo-France
- 1 représentant d'Eurocontrol
- 2 personnalités qualifiées représentatives des ANSPs partenaires de la DSNA
- le directeur de la circulation aérienne militaire
- le directeur des affaires stratégiques et techniques de la DGAC
- le secrétaire général de la DGAC
- le directeur de l'Ecole nationale de l'Aviation civile
- des représentants du personnel de la DSNA (3 titulaires et 4 suppléants)
- le directeur des services de la Navigation aérienne
- la directrice des opérations de la DSNA
- le directeur de la technologie et de l'innovation de la DSNA
- le sous-directeur finances de la DSNA
- le sous-directeur planification et stratégie de la DSNA

4 - Organisation

La commission de la stratégie se réunit au moins une fois par an à l'invitation du directeur des services de la navigation aérienne, qui fixe l'ordre du jour.

Des réunions spéciales peuvent être organisées pour traiter de dossiers particuliers, à l'initiative du DSNA.

Le secrétariat de la Commission de la stratégie est assurée par le bureau "Prospective et stratégie de la DSNA".

Des experts peuvent être invités par le DSNA sur proposition des membres de la commission pour contribuer aux débats de la Commission sur un sujet particulier.